



Travaux intérêt général payer amende excès vitesse en suisse

Par **ANNAASHA**, le **06/02/2011** à **17:18**

Bonjour,

J'ai eu un excès de vitesse sur autoroute canton de Genève en sept 2009.

Amende de 1600 FS. Ne veux pas et ne peux pas payer cette somme. J'ai obtenu l'équivalent = 56 heures en travaux d'intérêt général.

Toutefois, je viens de recevoir un courrier de la police qui me demande de leur téléphoner pour prendre rendez vous afin de planifier l'exécution de ma peine de travaux d'intérêt général. Mais j'habite Paris !

- Avez - vous eu une expérience similaire ?
- Comment contourner cet obstacle ?
- La police française peut elle prendre le relai et puis je faire mes travaux à Paris ? Ou à l'ambassade Suisse à Paris ?
- Si je ne fais pas ces travaux c'est la prison ?
- Comment sont les prisons à Genève ?
- Est on mélangé avec des personnes ayant commis de réels délits ?

je panique un peu.

Je vous remercie de vos informations.

Cordialement